ACTION URGENTE

BRÉSIL. UN PROJET DE LOI MENACE LES DROITS DES INDIGÈNES

Le projet de loi 2903/2023 doit être voté dans les jours qui viennent par le Sénat. Approuvé le 30 mai par la Chambre des députés, ce texte vise à modifier en profondeur la procédure de délimitation des territoires indigènes et à légitimer la « thèse du cadre temporel », selon laquelle les peuples indigènes ont le droit de revendiquer uniquement les territoires qui étaient en leur possession au moment de la promulgation de la Constitution fédérale en 1988. Les dispositions de ce projet de loi impactent les droits des peuples indigènes, notamment le droit à l'autodétermination et le droit aux territoires traditionnels, et renforcent les violations systémiques des droits humains que subissent depuis des siècles les populations indigènes expulsées de leurs territoires au Brésil. Amnesty International appelle le Sénat à rejeter sans attendre ce projet de loi.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Rodrigo Pacheco, Président du Sénat
Brasília, DF, CEP: 70165-900, Brésil
Courriel : sen.rodrigopacheco@senado.leg.br

Monsieur le Sénateur,

Nous sommes vivement préoccupé·e·s par le projet de loi 2903/2023, qui réforme le statut des populations indigènes (« Estatuto do Índio »*), notamment les règles relatives à la délimitation des terres indigènes garanties par la Constitution fédérale. Ce texte pourrait légitimer la « thèse du cadre temporel », selon laquelle les peuples indigènes ont le droit de revendiquer uniquement les territoires qui étaient en leur possession au moment de la promulgation de la Constitution fédérale en 1988.*

La thèse du cadre temporel ouvre la voie aux violations systémiques des droits humains que subissent les populations indigènes au Brésil qui, depuis des siècles, sont expulsées de leurs territoires par le gouvernement brésilien et par des fermiers et propriétaires terriens. Notre pays compte 285 procédures de démarcation bloquées, ce qui contribue à exposer des milliers de communautés à de violents conflits fonciers qui, pour la seule année 2022, ont fait 176 morts, selon les données du Conseil missionnaire indigène (CIMI).

En outre, si ce texte est adopté, cela pourrait donner lieu à une accélération de la déforestation, de l'invasion des terres et de la violence à l'encontre des populations indigènes, puisque les processus de démarcation consolidés pourraient être annulés. Il est essentiel de protéger ce droit pour garantir la survie des peuples indigènes.

Leurs droits ne sauraient être menacés. Le Brésil a des obligations internationales ratifiées par des traités et la Constitution en matière de protection et il doit les respecter. Aussi nous vous prions de rejeter immédiatement ce projet de loi, et de voter en faveur de la population brésilienne et de la protection des peuples autochtones, de toutes les communautés natives, des fragiles écosystèmes et des derniers puits de carbone de la planète qui contribuent à atténuer le réchauffement mondial.

Je vous exhorte, ainsi que tous les membres du Sénat, à rejeter ce projet de loi.

Veuillez agréer, Monsieur le Sénateur, l'expression de ma haute considération.

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Le projet de loi 2903/2023 représente une grave menace pour les droits des peuples indigènes, notamment en ce qui concerne le droit à l'autodétermination et aux territoires traditionnels. La thèse du cadre temporel ignore les violations systémiques des droits humains que subissent au Brésil les populations indigènes, qui sont expulsées depuis des siècles de leurs territoires par le gouvernement, les fermiers, le secteur agro-industriel et les mineurs illégaux à des fins d'exploitation énergétique, d'extraction illégale d'or et de construction de routes.

En 1988, de nombreux membres des communautés Guaranis-Kaiowás et Avas-guaranis, ainsi que d'autres communautés, vivaient hors de leurs territoires parce qu'ils étaient occupés par des éleveurs, des propriétaires terriens, des mineurs, ou avaient été transformés en chantiers de construction gouvernementaux. Au Brésil, 285 procédures de délimitation des terres indigènes sont au point mort, et seuls six territoires ont été délimités en 2023.

La lenteur de ces procédures est au cœur de nombreux conflits fonciers, qui font des centaines de victimes parmi les indigènes. Entre 2019 et 2022, aucun territoire indigène n'a été délimité et, selon les données du Conseil missionnaire indigène (CIMI), plus de 470 autochtones ont été assassinés en raison de conflits fonciers. En outre, en 2022, 176 personnes ont été tuées du fait de conflits impliquant des litiges fonciers.

Au total, la surface des 734 territoires indigènes représente 117 537 905 hectares, soit 13,8 % du territoire national, d'après la Fondation nationale de l'Indien (FUNAI). Si 67,57 % des surfaces sont déjà réservées ou homologuées, un peu plus de 32 % sont bloquées à l'une des phases de la longue procédure de démarcation, dont 16 % au niveau des phases initiales, à savoir les études d'identification.

LANGUE(S) À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : portugais
Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 31 JUILLET 2023
Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

NOM ET PRONOM : Peuples autochtones (ils)